



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 109711

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre délégué aux collectivités territoriales de bien vouloir lui indiquer les conditions légales et réglementaires des ventes aux enchères des biens d'une collectivité locale. En effet, il s'étonne que la mairie de Paris ait pu dégager un bénéfice de 900 000 euros en vendant aux enchères sa cave de vins, se comportant ainsi en véritable entreprise commerciale dégageant des bénéfices et concurrençant les marchands de vins installés légalement payant leurs charges et leurs taxes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109711

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11720